EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 20
Nombre de conseillers absents : 7
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5
Nombre de votants : 25
Date de la convocation : 15 février 2024
Date d'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

<u>Présents</u>: CLECH Vincent, BOURDON Yves (17h46), BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, BICZO Sylviane, PIRON Valentina (17h49), TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien (17h53), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

<u>Absents</u>: LE COQ Laurent, LE FLOCH Éric, LE LUYER Martine, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, GOURHANT Pierrick, MARCHAND Cinderella

<u>Procurations</u>: LE COQ Laurent à CLECH Vincent, LE FLOCH Éric à CASANAVE-LAULIVE Maryse, GUILLAUME Hervé à BENECH Pauline, GOURHANT Pierrick à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

N°2024/07

Budget annexe « Armoripark»

Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L332-23-2;

Considérant que l'ouverture saisonnière du parc de loisirs Armoripark nécessite chaque année de renforcer les services afin d'assurer son bon fonctionnement;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article l 332-23-2 du code précité;

Conformément au tableau annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	25	
Votes Pour :	25	
Votes Contre :	0	
Abstention:	0	

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au parc de loisirs Armoripark pour une période de 6 mois maximum (pendant une même période de 12 mois) en application de l'article L 332-23-2 du code général de la fonction publique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter du personnel à la journée, sur une base de 7 heures, sur l'ensemble des grades, présenté dans le tableau annexé ;

DIT que la rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires et sera calculée automatiquement par référence à l'indice brut du grade concerné, selon la base horaire et les heures complémentaires effectuées ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe « Armoripark » ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Vincent CLECH Le secrétaire de séance, Jean-Claude DAUPHIN

Poste	Catégorie	Échelon	Grade	IB	IM	Nombre de postes	Base horaire hebdo
Agent d'entretien	С	1 ^{er}	Adjoint technique territorial	367	366	5	10h
Agent d'accueil	С	1 ^{er}	Adjoint administratif territorial	367	366	2	30h
Agent polyvalent d'accueil, de restauration ou de plein air	С	1 ^{er}	Adjoint technique territorial	367	366	35	8h
Agent polyvalent d'accueil, de restauration ou de plein air	С	1 ^{er}	Adjoint technique territorial	367	366	40	20h
Agent polyvalent d'accueil, de restauration ou de plein air	С	1 ^{er}	Adjoint technique territorial	367	366	2	30h
Agent polyvalent de restauration	С	11	Adjoint technique territorial	432	387	2	35h
Nageur Sauveteur +/- agent plein air-tyro	С	8	Opérateur des APS	387	373	5	15h
Nageur Sauveteur +/- agent plein air-tyro	С	11	Opérateur des APS	432	387	10	35h
Maître-Nageur Sauveteur	В	7	Éducateur territorial des APS	452	401	2	15h
Maître-Nageur Sauveteur	В	9	Éducateur territorial des APS	500	436	2	35h
Maître-Nageur Sauveteur	В	13	Éducateur territorial des APS	597	508	1	35h